

Canton de VONNAS

Commune de  
**CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Nombre de Conseillers présents : 9  
Nombre de Conseillers absents : 4  
Pouvoirs : 1  
Date de la Convocation : 21/03/23  
Date d'affichage : 21/03/23

Je certifie le présent  
conformément  
en vigueur, par  
Monsieur Le Maire  
réception le :  
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 03/04/2023  
Reçu en préfecture le 03/04/2023  
Publié le 28/03/2023  
ID : 001-210101366-20230328-230312-DE

## Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffroy.

Étaient excusés : DREYFUS Eric a donné procuration à M VARLET Geoffroy,

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, CONTASSOT Pierre-Olivier et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

====

### Délibération n°230312 : Indemnité des pompiers

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer le versement de l'indemnité versée à chacun des pompiers du CPI de Cruzilles-Lès-Mépillat. Il précise les taux en vigueur annoncés par le SDIS et ce à savoir ;

- 8.36 euros par vacation pour les sapeurs,
- 8.97 euros par vacation pour les caporaux,

Il rappelle au Conseil Municipal que le CPINI de Cruzilles-Lès-Mépillat est constitué de dix sapeurs-pompiers volontaires dont un adjudant, trois caporaux et six sapeurs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

➤ **DECIDE** de verser une indemnité à chaque pompier du CPI de la commune comme suit ;

La Secrétaire  
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,  
Le 28 mars 2023  
Le Maire,  
Dominique BOYER

